SECURIMED
Expert de la santé au travail

Fiche technique

Flacon distributeur avec pompe alcool isopropylique 70%, réf. 100EVA

Description

- Pompe dish distributrice d'une dose d'alcool.
- Pompe munie d'un système de blocage pour éviter les fuites.
- Format nomade : idéal pour les professions libérales.
- Solution désinfectante et antiseptique pour peau saine et surfaces médicales.

Caractéristiques techniques

- **Composition :** Isopropyl alcohol (CAS 67-63-0, CE 200-661-7) 70.0 g / 100 g, Aqua.
- **Volume :** 250 mL.
- **Condition d'utilisation :** usage externe.
- **Equipement :** - Pompe dish : distribut qu'une dose à la fois ;
  - Système de blocage : permet d'éviter les fuites.

Mode d'emploi

- Appliquer sur la zone à préparer à l'aide d'une compresse. Action permettant d'assainir la zone avant examen médical.
- Éviter tout contact avec les zones épidermiques sensibles et muqueuses.
- Flacon mini dish distributeur d'alcool isopropylique à 70%. Cette présentation, permet une souplesse et une sureté d'utilisation, tout en évitant le phénomène d'évaporation.

Précautions d'usages

- Liquide et vapeurs très inflammables.
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Tenir à l'écart de la chaleur, surface chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Mise à la terre/ liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Porter un équipement de protection des yeux.
- **En cas d'inhalation :** transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- **En cas de contact avec les yeux :** - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
  - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
  - Continuer à rincer.
- Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la règlementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
- Ne pas utiliser le produit pour un autre usage que celui pour lequel il est destiné.